

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Excusés

Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2023 ET DE LA RÉUNION DU 8 MARS 2023	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1. Statistiques	3
2. Résultats.....	6
3. Événements.....	6
4. UCI/UEC	7
5. Ministère/DIGES	7
6. CNOSF/COJO	7
7. Activité fédérale	8
8. Point RH	8
9. Point numérique.....	8
IV. INTERVENTIONS DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.....	8
1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	8
2. Directeur technique national.....	9
V. COMMISSIONS.....	12
1. BMX	12
2. VTT	13
VI. POINT FINANCIER.....	13
VII. POINT PARIS 2024	16
VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION.....	17
IX. ÉPREUVES OFFICIELLES	17
X. QUESTIONS DIVERSES	18

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

En préambule, il déclare que Marie-Françoise POTEREAU ne pourra être présente ce jour en raison d'une représentation CNO SF et FFC qui se tiennent dans le Gard. Quant à Xavier JAN, il est retenu par le Grand Prix de Denain.

Il annonce le décès de Claude HUMBERT, père de Magali HUMBERT, et ancien Secrétaire général du Comité Régional du Grand Est. Le Bureau Exécutif adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Enfin, il transmet toutes ses félicitations à Stéphane ROUBEAU pour la naissance de sa fille Margaux, et à Brendan GICQUELLO pour celle de sa fille Jeanne.

II. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2023 ET DE LA RÉUNION DU 8 MARS 2023

Les procès-verbaux des réunions du Bureau Exécutif du 9 février 2023 et du 8 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 97 027 au 14 mars 2023, soit une contraction de 1,53 % (-1 509 licenciés) et à 97 311 licenciés au 15 mars 2023, soit une baisse de 1,24 % (-1 225 licenciés).

Les situations des Comités Régionaux sont particulièrement hétérogènes. Ainsi, l'évolution des comités métropolitains varie de +1,07 % à -5,57 %, excepté la Corse qui affiche une progression de 11,11 %. Quant aux comités ultra-marins, leurs performances sont pour l'heure supérieures à celles des comités métropolitains.

En dépit de cette diminution du nombre de licenciés, la FFC compte 537 femmes en plus, soit une augmentation de 4,7 %. Elles représentent 12,28 % des licences. Leur progression se révèle régulière.

En ce qui concerne les disciplines, les données sont les suivantes :

- activités dites traditionnelles (Route, Piste, Cyclo-cross, Gravel) : -0,18 % ;
- VTT : -3,08 % ;
- BMX : -4,15 %, et -5,13 % pour le BMX Race ;
- Autres disciplines : +114,48 %.

S'agissant des blocs de licences, les éléments sont les suivants :

- Compétition : +1,57 %, soit +143 licenciés. Cette évolution donne à voir la bonne intégration de la réforme des licences et des activités. Si les licences

Élite et Access connaissent une progression significative, il n'en est pas de même pour les Open qui affichent une perte de 1 367 licenciés ;

- Jeunesse : -2,72 %, soit -1 158 licenciés. Il est fort possible que cette baisse soit liée à la reprise post-Covid de toutes les activités ;
- Sport : -6,01 %. Face aux difficultés rencontrées par ce bloc, il importe de mener une réflexion sur les avantages commerciaux liés à cette licence ;
- Staff : 0,03 % ;
- Staff Pro : - 9,4 %.

La Fédération affiche une perte de 47 arbitres.

Fabien RAFFOUX annonce que le système compte 98 605 licences ; environ 1 000 licences sont en attente de validation dans les régions. À ce stade, le potentiel total de licences s'élève à 103 665 licences.

S'agissant des Juniors, sur les 4 844 « anciens » Juniors de 2022, 4 091 font de la compétition en 2023 (Open : 2 543 ; Access : 1 446 ; Élite : 102).

Yannick POUHEY juge que ces chiffres démontrent que tous les jeunes ne souhaitent pas faire de la compétition, bien qu'ils continuent à s'inscrire dans les clubs. Pour information, 725 « anciens » Juniors ont souscrit à une licence Loisirs.

Fabien RAFFOUX évoque le recul du nombre de licences, et souligne que la contraction concerne essentiellement la tranche des 7-14 ans, le VTT Cross-country (surtout les mineurs), et le BMX (mineurs et majeurs). L'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine sont plus fortement affectées par la baisse du BMX, et les régions PACA, Grand Est et Occitanie sont plus impactées par le recul du VTT Cross-country.

À noter que le BMX accuse une perte importante en ce qui concerne les affiliations de clubs (-31 clubs par rapport à 2022), entraînant par conséquent une baisse du nombre de licenciés, et en particulier des mineurs.

Yannick POUHEY estime que cette situation est liée au fait que certains clubs ne licencient pas tous leurs adhérents lorsqu'ils ne font pas de compétition. Cette tendance semble de plus en plus prégnante. Aussi conviendrait-il de mener une étude sur les clubs labellisés.

Le Président ajoute qu'il est en effet essentiel de mener des actions relatives à cette situation qui ne manque pas d'affecter la FFC. Il importe de réagir avec diligence.

Sylvain DUPLOYER confirme que cette situation est extrêmement préoccupante, d'autant que le nombre de licenciés BMX était en constante progression ces dernières saisons. Il est possible que le changement du calendrier national, lequel est plus contraignant, soit l'une des causes de ce recul.

Gilles DA COSTA évoque largement le sujet le rôle des Comités Régionaux dans leurs fonctions de prescription et de relation avec les clubs au regard de l'atteinte des objectifs sur la prise de licences.

La répartition des crédits accordés par la LNC et le mécénat ASO au titre du soutien au monde Amateurs est ensuite abordée. Pour rappel, cette répartition repose pour une part sur un montant fixe, et pour une autre part, sur un montant variable. En raison de la crise sanitaire, les allocations 2020, 2021 et 2022 avaient été calculées sur la référence de l'année 2019, elle-même effectuée sur le résultat des trois années précédentes (2016, 2017, 2018). Eu égard à cette situation, il est proposé de revoir la logique de répartition de la part fixe et de l'adosser sur les résultats 2021 et 2022, en termes de licences et d'épreuves.

Le Président estime qu'il s'agit d'une mesure pertinente.

Il met aux voix la proposition visant à indexer la part fixe de la répartition des crédits accordés par la LNC et le mécénat ASO sur les résultats 2021 et 2022, en termes de licences et d'épreuves.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY rappelle que certains Comités Régionaux ne transmettent pas leurs comptes rendus. Dès lors, il appartient au Bureau Exécutif de fixer des règles strictes concernant la remise de ces documents.

Gilles DA COSTA note qu'il est surtout essentiel de faire adhérer les différents acteurs fédéraux aux priorités et aux objectifs de la FFC. De fait, il suggère plutôt de mettre en place des méthodes incitatives visant à motiver les Comités Régionaux à atteindre leurs objectifs, voire à les dépasser.

Le Président annonce qu'un plan d'action intégrant le sujet relatif aux relations entre le Siège fédéral et les Comités Régionaux sera évoqué avec le CNPR, puis proposé aux membres du Bureau Exécutif.

S'agissant de la question liée aux licences en attente évoquée par Fabien RAFFOUX, il importe d'agir pour que ces adhésions se concrétisent, grâce notamment à des messages adéquats élaborés par la direction Marketing et Communication.

Par ailleurs, la DSI éditera la liste des clubs non affiliés afin d'appréhender avec les Comités Régionaux, voire avec les Comités Départementaux, les raisons pour lesquelles ces clubs n'ont pas renouvelé leur adhésion.

En ce qui concerne les clubs de BMX et de VTT labellisés, les commissions afférentes sont invitées à mettre en place une action en direction des clubs afin de favoriser le dialogue et ainsi permettre une compréhension plus fine de leurs problématiques. En outre, s'agissant plus précisément de la perte de licenciés en VTT Cross-country et en Route, une réflexion approfondie doit être menée en matière de communication dans les meilleurs délais sur la communauté des pratiquants et la notion relative aux influenceurs qui doit être intégrée à la stratégie fédérale.

De manière plus générale, il est absolument nécessaire de remobiliser toutes les équipes fédérales autour d'une réflexion visant à mettre en valeur les avantages de la prise de licences. Ce sujet doit devenir une cause importante au sein de la FFC et chaque personne doit se sentir concernée par chaque nouvelle licence engrangée.

Yannick POUHEY suggère qu'une visioconférence soit organisée diligemment avec les présidents et les secrétaires généraux des Comités Régionaux pour évoquer cette question.

Gilles DA COSTA confirme qu'il est essentiel de mener une réflexion marketing sur ce sujet.

2. Résultats

Le Président salue les performances des athlètes fédéraux lors des Championnats d'Europe sur Piste et des Coupes du monde sur Piste avec la victoire de la poursuite par équipe féminine.

Il adresse toutes ses félicitations à David GAUDU pour sa deuxième place lors de la course Paris-Nice qui témoigne indéniablement de la qualité de son niveau.

3. Événements

Le Président relate le Congrès fédéral qui s'est parfaitement bien déroulé et lors duquel les contributions des uns et des autres ont été précieuses. Il adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales et à la collectivité locale pour la qualité exceptionnelle de son accueil. Quant à la tenue de l'Assemblée générale, elle demeure d'une facture satisfaisante.

Yannick POUHEY remercie également toutes les équipes ayant œuvré à l'organisation de ce Congrès, événement qui se prépare sur plusieurs mois et qui a été fortement apprécié par les divers participants.

Il déclare que la FFC a d'ores et déjà reçu plusieurs candidatures de localités désireuses d'accueillir le prochain Congrès fédéral.

Gilles DA COSTA s'interroge sur la pertinence de délocaliser l'Assemblée générale électorale, laquelle se tient toujours dans les locaux du CNOSF, dans une ville de province.

Yannick POUHEY adhère à cette proposition, d'autant que certains territoires se réjouiraient de l'accueillir.

Le Président confirme que la délocalisation de l'Assemblée générale électorale peut être envisagée grâce au format hybride, lequel est dorénavant autorisé. Toutefois, il est tout de même important de définir une ville assez centrale pour faciliter le déplacement des participants.

S'agissant des Championnats du monde 2027, un jury se tiendra les 17 et 18 avril 2023 pour délibérer sur le projet relatif à l'architecture du futur vélodrome. Quant à la finalisation des localisations d'épreuves, les discussions se poursuivent, ainsi que le travail sur l'organigramme.

Lors de son déplacement au Rwanda qui a eu lieu au mois de février, le Président de la FFC a signé une convention avec le président de la Fédération Rwandaise qui a bénéficié de l'appui de l'ambassade de France au Rwanda.

Enfin, les travaux concernant la mise en œuvre de la filiale avancent, puisque l'Assemblée générale fédérale a validé le concept de la création de la SAS. À noter que des démarches ont été lancées pour localiser un événement Gravel en 2023 et que des candidatures sont à l'étude.

4. UCI/UEC

Le Président relate le Conseil du Cyclisme Professionnel (CCP) du 22 février 2023 lors duquel il a été annoncé que le Tramadol avait fait l'objet d'une interdiction par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) à compter du 1^{er} janvier 2024. Dans l'intervalle, le dispositif d'interdiction de l'UCI sera maintenu.

La perspective de mise en place d'un Conseil du Cyclisme Professionnel féminin au 1^{er} janvier 2024 a également été évoquée. À l'issue de cette mise en place, des réunions communes seront organisées entre le CCP masculin et le CCP féminin afin de traiter les sujets transverses, tels que ceux liés à la sécurité et à l'antidopage. Enfin, des travaux ont été lancés concernant le calendrier des épreuves et le cahier des charges relatif à la définition des structures pouvant accéder aux courses professionnelles féminines.

Marc TILLY explique que le projet de calendrier qui a été soumis lors d'une réunion en visioconférence a reçu un accueil favorable de la part des équipes et des organisateurs.

Gilles DA COSTA note qu'il est absolument essentiel qu'un plan d'action relatif à la détection et à la promotion du cyclisme féminin soit mis en œuvre. En outre, il importe de construire une offre idoine afin d'inciter les grands organisateurs du calendrier Amateurs à participer également à ladite promotion.

Le Président partage totalement ces considérations, et confirme qu'il s'agit d'un travail de conquête qui concerne tous les niveaux du cyclisme.

Il aborde le Congrès de l'UEC qui s'est tenu le 5 mars 2023 durant lequel a eu lieu un débat pour le moins complexe sur la participation des athlètes russes et biélorusses aux compétitions internationales. En ce qui concerne la position de l'UCI, David LAPPARTIENT a signifié que l'institution demeurerait dans l'attente de la décision du CIO.

Durant ce Congrès, la FFC a été distinguée comme étant la première nation européenne de cyclisme. Le Bureau Exécutif tient à féliciter les athlètes et les différents staffs pour leurs performances, lesquelles ont permis à la Fédération d'obtenir ce trophée.

5. Ministère/DIGES

Le Président déclare qu'entre la ministre des Sports et des Jeux Olympiques relaie vers la Haute-Autorité pour la transparence de la vie publique la demande de report pour les déclarations des Vice-Présidents, Trésoriers Généraux et Secrétaires Généraux.

6. CNOSF/COJO

Le Président indique que la ministre des Sports a conclu la Commission olympique qui s'est tenue le 16 mars 2023 et lors de laquelle le sujet du club France a été très largement évoqué. Pour rappel, ce club qui sera déployé à la Villette durant Paris 2024 permettra entre autres aux fédérations olympiques de présenter leurs activités au public.

7. Activité fédérale

Le Président relate la réunion en visioconférence avec la ville de Troyes qui s'est tenue le 15 février 2023 et qui avait pour sujet principal la construction d'une piste BMX de haut niveau.

Gilles DA COSTA sollicite des précisions concernant la commission du ministère de l'Outre-Mer relative au Championnat de France des comités ultra-marins.

Le Président indique que ladite commission devrait avoir lieu entre le 20 et le 25 mars 2023.

8. Point RH

Christophe XHONNEUX déclare que l'effectif fédéral s'élève à 58,21 salariés en CDI et CDD, et 10 salariés en CDD de remplacement ou en alternance au 28 février 2023.

S'agissant de la DERS, un travail a été effectué concernant l'encadrement de la collaboration des salariés fédéraux qui seront missionnés sur Paris 2024 : leur contrat demeurera inchangé et ils recevront une lettre de mission précisant le cadre afférent.

Les négociations relatives au télétravail se poursuivent avec les partenaires sociaux en vue de définir ou non un nouvel accord.

9. Point numérique

Fabien RAFFOUX évoque le problème rencontré avec l'un des équipements informatiques qui a été remplacé temporairement, dans l'attente de la réception du matériel définitif.

Les téléphones mobiles sont en cours de renouvellement et des tests sont actuellement réalisés sur le système WEBEX pour bénéficier de la téléphonie fixe sur les ordinateurs PC et les smartphones. Ledit système facilitera le *flex office* et le télétravail.

À noter que la DSI travaille actuellement sur le nouveau système d'engagement. Dès lors, il importe que les présidents des différentes commissions fassent part des éventuelles modifications réglementaires.

IV. INTERVENTIONS DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde le sujet du certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) et rappelle que la FFC mène actuellement une réflexion pour la prise de licence

2024 sur la possibilité de subordonner l'accès à la licence FFC à la signature d'une attestation sur l'honneur.

Ainsi, lors de la demande d'adhésion pour une première licence ou pour son renouvellement, une personne majeure devrait attester sur l'honneur :

- qu'elle a rempli le questionnaire de santé fédéral ; qu'elle a pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, et qu'elle a adapté sa pratique sportive à son état de santé ;
- qu'elle a pris connaissance des dix règles d'or de la prévention de la mort subite édictées par le club des cardiologues du sport et qu'elle les appliquera ;
- qu'elle a pris connaissance de la mise à disposition par la FFC sur son site Internet des recommandations personnalisées pour une pratique en santé.

S'agissant de l'inscription aux compétitions autorisées ou organisées par la FFC, il est nécessaire que la Fédération détermine si les organisateurs fédéraux de cyclosporives et d'épreuves de masse devront continuer d'exiger la présentation d'une licence compétition FFC, ou si une attestation sur l'honneur sera dorénavant suffisante pour les personnes majeures.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président déclare que la FFC échangera sur ce sujet avec la Fédération Française d'Athlétisme et que la décision *ad hoc* devra être prise lors du prochain Bureau Exécutif avant d'être soumise au Conseil Fédéral du mois de juin.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN annonce que dans le cadre des qualifications olympiques, l'Équipe de France féminine de cyclisme sur Piste est arrivée deuxième de la poursuite par équipe lors de la première manche de la Coupe des Nations qui s'est tenue à Jakarta, et première — devant la Nouvelle-Zélande — lors de la deuxième manche de la Coupe des Nations qui a eu lieu au Caire.

Quant à l'Équipe de France masculine de PPE, elle est arrivée en cinquième position à Jakarta et en deuxième position au Caire.

En vitesse par équipes, l'équipe féminine est passée de la cinquième place à Jakarta à la troisième place au Caire, et l'équipe masculine, de la troisième à la deuxième place.

Lors de la Commission consultative des sélections olympiques (CCSO) qui se tiendra ce jour, la DTN présentera les modalités olympiques de participation pour le VTT, le BMX et la Route qui seront ensuite soumises au Bureau Exécutif du CNOSF. Dès lors que lesdites modalités auront été validées par le CNOSF, elles seront publiées sur le site Internet de la FFC.

Pour information, les principes généraux font état des éléments suivants :

- le DTN est le sélectionneur ;
- le respect de la charte olympique ;

- l'obligation pour l'athlète d'avoir un comportement exemplaire ;
- l'obligation d'honorer toutes les sélections en Équipe de France (sauf cas de force majeure ou cas médical attesté) ;
- la proposition de sélection doit être entérinée par le Président, car il demeure *in fine* le représentant de la Fédération en cas de recours.

Les critères relatifs aux quotas et aux modalités de sélection nominative des trois disciplines susmentionnées sont ensuite détaillés (voir documents sur le site Internet de la FFC : [Sélections / modalités - Fédération Française de Cyclisme \(ffc.fr\)](https://www.fcc.fr/S%C3%A9lections/modalit%C3%A9s)).

Pour information des membres du Bureau Exécutif, Christophe MANIN déclare que la tarification 2023/2024 du Centre national de cyclisme Saint-Quentin-en-Yvelines et Pôles France FFC a été actualisée comme suit :

POLE France OLYMPIQUE – BMX – Piste Sprint

- INTERNES (hébergement permanent) : **4 300€ par an** - soit 430€ par mois sur 10 mois*
- EXTERNES (sans hébergement) : **2 300€ par an** – soit 230€ par mois sur 10 mois*

- Invité Occasionnel Poliste** : **35€** par jour

* Facturation pouvant évoluer à la baisse (1 mois) en fonction de l'occupation liée aux Jeux Olympiques 2024

** invité-e = personne partageant la chambre du poliste – Facturation au pöliste concerné

CNC - ACCUEIL SPORTIF - STAGE INDIVIDUEL

CYCLISTES DE HAUT NIVEAU : 3 tarifs en fonction du statut

- **Programme Olympique** : Accueil gratuit, prise en charge 100% FFC (limité à 10 semaines /an)
 - **Programme Relève** : 50% prise en charge FFC, 22€ par jour
 - **Cyclistes listés Haut Niveau** : prix coutant, 44€ par jour
- Services inclus : Hébergement-restauration, entraînement sur séance Pôle, accès balnéothérapie
- pas de prestation medical-kiné

EXTERIEURS : Licenciés UCI, Comités Régionaux, Stages Académie, Stagiaires INF...

- Repas : 22€ par repas / 35€ la journée
 - Forfait pension complète : 65€ par jour hors location équipement sportif
 - Location piste BMX - velodrome : 20€ / personne / créneau
- Sous réserve de disponibilité

POLE France Jeunes VTT XCO - Besançon

- INTERNES LYCEENS : 2 300€ par an - soit 230€ par mois sur 10 mois
- HEBERGEMENT CIS & DEMI-PENSIONNAIRES : 1 900€ - soit 190€ par mois sur 10 mois
- HEBERGEMENT CIS : 1 700€ - soit 170€ par mois sur 10 mois
- EXTERNES (sans hébergement) : 1 000€ par an – soit 100€ par mois sur 10 mois

POLE France Jeunes BMX Race – CREPS Centre Val de Loire - Bourges

- INTERNES (hébergement permanent) : 2 300€ par an - soit 230€ par mois sur 10 mois
- DEMI-PENSIONNAIRES : 1 900€ par an - soit 190€ par mois sur 10 mois
- EXTERNES (sans hébergement) : 1 000€ par an – soit 100€ par mois sur 10 mois

POLE France Cyclisme Outre-mer - CREPS Centre Val de Loire - Bourges

- INTERNES (hébergement permanent) : **2 300€ par an** - soit 230€ par mois sur 10 mois
- DEMI-PENSIONNAIRES : **1 900€ par an** - soit 190€ par mois sur 10 mois
- EXTERNES (sans hébergement) : **1 000€ par an** – soit 100€ par mois sur 10 mois

POLE France Jeunes Endurance – CREPS Centre Val de Loire - Bourges

- INTERNES (hébergement permanent) : **2 300€ par an** - soit 230€ par mois sur 10 mois
- DEMI-PENSIONNAIRES : **1 900€ par an** - soit 190€ par mois sur 10 mois
- EXTERNES (sans hébergement) : **1 000€ par an** – soit 100€ par mois sur 10 mois

V. COMMISSIONS

1. BMX

Sylvain DUPLOYER annonce que la Commission Nationale BMX souhaite réglementer le port du maillot et détaille les modifications proposées.

Yannick POUHEY estime que les règles doivent être identiques pour toutes les disciplines pour des raisons d'équité, et rappelle les tests en vigueur.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président propose d'ajourner ce point et invite la DERS à mener une réflexion plus globale sur le sujet des tenues des athlètes.

Sylvain DUPLOYER aborde ensuite les modifications proposées par la Commission Nationale concernant le Titre VI du règlement BMX Racing :

« Chapitre 2, § 6

6.2.039 – S'il y a plus de quatre pilotes dans une classe d'âge, ceux-ci sont répartis en séries de qualification. Les séries sont constituées en fonction de la grille ci-dessous. Pour une catégorie à 8 pilotes maximum, la compétition se déroulera en 3 manches puis une finale. Le classement au terme des 3 manches déterminera l'ordre des pilotes pour le choix de la place sur la grille en finale ».

Le Président met aux voix la proposition suscitée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. VTT

Éric JACOTÉ fait savoir que la Commission Nationale VTT propose au Bureau Exécutif de labelliser pour 2023 les deux structures suivantes :

- CUBE PRO FERMETURES SEFIC (Bretagne) ;
- SUNN FRENCH CONNEXION (Nouvelle-Aquitaine).

Le Président soumet au vote la labellisation de la Team CUBE PRO FERMETURES SEFIC et de la team SUNN FRENCH CONNEXION.

La labellisation des TEAMS CUBE PRO FERMETURES SEFIC et SUNN FRENCH CONNEXION est approuvée par le Bureau Exécutif.

Éric JACOTÉ expose les modifications relatives aux correspondances des catégories Élite, Open 1, 2 et 3 entre les disciplines souhaitées par la Commission Nationale, modifications qui font suite à des remontées terrain.

Référence		Discipline correspondance	Catégorie correspondance	
Discipline	Catégorie		Ancienne	Nouvelle
VTT CROSS COUNTRY	ELITE	ROUTE	OPEN 1	OPEN 2
VTT CROSS COUNTRY	ELITE	PISTE ENDURANCE	OPEN 1	OPEN 3
VTT CROSS COUNTRY	ELITE	VTT DH	ACCESS	OPEN 3
VTT CROSS COUNTRY	ELITE	VTT TRIAL	ACCESS	OPEN 3
VTT CROSS COUNTRY	ELITE	VTT ENDURO	ELITE	OPEN 3
CYCLOCROSS	ELITE	VTT ENDURO	OPEN 1	OPEN 1
VTT DH	ELITE	VTT CROSS COUNTRY	ACCESS	OPEN 3
VTT DH	ELITE	VTT TRIAL	ACCESS	OPEN 3
VTT DH	ELITE	VTT ENDURO	OPEN 1	OPEN 3
VTT TRIAL	ELITE	VTT CROSS COUNTRY	ACCESS	OPEN 3
VTT TRIAL	ELITE	VTT DH	ACCESS	OPEN 3
VTT TRIAL	ELITE	VTT ENDURO	ACCESS	OPEN 3
VTT ENDURO	ELITE	VTT TRIAL	ACCESS	OPEN 3
VTT CROSS COUNTRY	OPEN 1	ROUTE	OPEN 1	OPEN 2
VTT CROSS COUNTRY	OPEN 1	PISTE ENDURANCE	OPEN 2	OPEN 3
VTT CROSS COUNTRY	OPEN 1	VTT ENDURO	OPEN 1	ACCESS
VTT CROSS COUNTRY	OPEN 2	ROUTE	OPEN 2	ACCESS
VTT CROSS COUNTRY	OPEN 2	VTT ENDURO	OPEN 2	ACCESS
VTT DH	OPEN 2	VTT ENDURO	OPEN 2	ACCESS
VTT CROSS COUNTRY	OPEN 3	ROUTE	OPEN 3	ACCESS
VTT DH	OPEN 3	VTT ENDURO	OPEN 3	ACCESS
VTT ENDURO	OPEN 3	VTT DH	OPEN 3	ACCESS

Le Président met aux voix les modifications des correspondances des catégories Élite, Open 1, 2 et 3 proposées par la Commission Nationale.

Les modifications des correspondances des catégories Élite, Open 1, 2 et 3 sont approuvées à l'unanimité des votants.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA indique que la FFC bénéficie d'une avance assez limitée (109 000 euros) au 31 janvier 2023. Cette situation témoigne soit d'une meilleure

utilisation du système par les directions dans la réalisation de leur budget respectif, soit d'une marge plus étroite. Cette dernière hypothèse est certainement la plus probable.

Le Président observe qu'il s'agit d'une année charnière pour la FFC. Aussi est-il essentiel que la direction financière dispose d'indicateurs complets pour appréhender le plus finement possible l'évolution de la situation et que l'ensemble des directions demeurent extrêmement vigilantes sur la tenue des budgets.

Christophe XHONNEUX spécifie que l'avance de 109 000 euros provient surtout de la DERS (142 000 euros) et de la partie Vie associative/Services généraux (135 000 euros) dont l'enveloppe dédiée au dispositif « Tous en selle » (34 000 euros) n'a pas été distribuée. En outre, les dépenses de la partie Marketing et Communication demeurent pour l'heure en deçà des prévisions, en raison notamment des charges liées au film institutionnel qui n'ont pas encore été prises en compte.

Quant à l'écart favorable observé sur la dotation aux amortissements, il résulte d'un traitement comptable en lien avec l'acquisition des locaux de Trappes.

La situation des différentes directions est ensuite détaillée comme suit :

Vie fédérale

Le niveau de consommation de 70 000 euros élevé par rapport au budget cumulé à fin janvier (48 000 euros) s'explique par des éléments calendaires (vœux du Président, Bureau Exécutif et CNPR délocalisés à Aigle, aides au télétravail).

Les commissions demeurent généralement en ligne avec le budget.

DTN

La variation de stock (127 000 euros) génère des écarts importants dans le rapprochement budgétaire, car elle n'est pas budgétée mensuellement sur la DTN en cours d'exercice. Ce point nécessite une analyse plus approfondie et devrait être revu dans le cadre des travaux du budget rectificatif.

Les frais généraux accusent un dépassement de 47 000 euros de dépassement, dont une grande partie est liée aux véhicules (carburant/péages, remises en état, locations d'utilitaires maintenues en vue de Glasgow).

L'écart favorable du développement s'explique par la réception d'une subvention d'AG2R de 50 000 euros pour le paracyclisme qui n'avait pas été provisionnée dans les comptes 2022.

L'économie de 42 000 euros observée sur le médical est à mettre en lien avec une sous-consommation sur la SMR.

DERS

L'écart favorable de 31 000 euros qui a été constaté sur les charges de structures est lié à un effet calendaire qui devrait se résorber.

Les Championnats de France connaissent également un écart favorable alimenté par le Cyclo-cross (10 000 euros) et la Piste Élite (16 000 euros). Cependant, il est fort possible qu'un décalage défavorable avec les Championnats de l'Avenir Piste soit constaté au mois de juillet.

L'essentiel de l'écart provient d'un solde de produits de 100 000 euros sur les Championnats du Monde sur Piste qui n'avait pas été provisionné dans les comptes 2022.

Autres activités

France Cyclisme accuse un écart défavorable de 9 000 euros en raison d'une baisse des recettes publicitaires.

À noter que les revues budgétaires se tiendront avec les directions les 18 et 21 avril 2023 sous l'égide du Trésorier général. Quant au budget rectificatif, il sera présenté au Bureau Exécutif du mois de juin.

Gilles DA COSTA indique qu'il est absolument nécessaire d'être extrêmement vigilants sur le suivi des budgets et l'engagement des dépenses au regard de la situation actuelle pour le moins tendue.

Il en est de même des notes de frais pour lesquelles la recherche constante d'économies doit également prévaloir, afin que la maîtrise des budgets soit respectée. Conséquemment, il importe d'accorder une attention particulière sur ce point et un rappel sera effectué prochainement dans ce sens.

Il fait part ensuite de la demande du Comité Régional de Bretagne qui sollicite la Caisse de secours pour financer une partie de l'acquisition d'un fauteuil roulant pour un de ses licenciés, victime d'un grave accident. Le Comité Régional de Bretagne participera à cette acquisition à hauteur de 2 500 euros et il est proposé que la Caisse de secours participe à ce financement pour ce même montant.

Le Président met aux voix la proposition visant à solliciter la Caisse de secours à hauteur de 2 500 euros pour l'aide à l'acquisition d'un fauteuil roulant pour faire suite à la demande du Comité Régional de Bretagne.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA aborde la question liée à la prise en charge des coûts de recharge des véhicules électriques fédéraux. Il propose qu'une mesure sous format indemnitaire des kilomètres pour les utilisateurs de ces véhicules soit mise en place dans l'attente de l'installation de bornes de recharge près du vélodrome. Le nombre de kilomètres se ferait sur une base déclarative.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à mettre en place pour les utilisateurs de véhicules électriques une prise en charge indemnitaire des kilomètres.

La proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA déclare qu'un temps de travail sera organisé avec Business France sur la filière vélo ainsi que sur le lien entre la FFC et les entreprises.

Il annonce avoir travaillé de concert avec Nicolas ROUGEON, Joachim LOMBARD et Pierre-Louis MANOUVRIER sur un projet relatif à l'instauration d'un plan vélo au sein du Siège de la Fédération, afin d'illustrer l'engagement fédéral au titre de la RSO (Responsabilité sociétale des organisations).

Les propositions opérationnelles dudit plan sont les suivantes :

- mise en place d'un parking vélo sécurisé au vélodrome ;
- faciliter l'accès aux douches et vestiaires du vélodrome (fléchage) ;
- mise en place d'une formation remise en selle pour les volontaires ;
- remise d'un kit vélo à l'issue de la formation remise en selle ;
- atelier de maintenance vélo ;
- flotte de vélos partagés au Siège de la FFC pour les déplacements depuis le Siège fédéral ;
- mise en place du Forfait Mobilité Durable (FMD) pour les utilisateurs réguliers du vélo comme moyen de déplacement du quotidien.

Le Président met aux voix la proposition visant à mettre en œuvre le plan vélo détaillé par Gilles DA COSTA au sein du Siège de la Fédération.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA fait état de la problématique concernant le cyclisme en salle et l'affectation des crédits pour les commissions, notamment dans le cadre de compétitions internationales.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président déclare qu'il importe de trouver une règle collégiale dont une partie serait imputée sur le budget de la DTN. Ladite règle s'appliquerait aux disciplines fédérales ne faisant pas partie des cinq disciplines olympiques. Une réflexion approfondie sera menée sur ce sujet.

VII. POINT PARIS 2024

Patrick CLUZAUD explique que des changements ont affecté le choix des sites attribués au relais cycliste dans le cadre du parcours de la flamme. De nouvelles propositions ont été soumises. La FFC demeure dans l'attente d'un retour.

S'agissant de la billetterie, 705 billets ont été accordés à la FFC sur les 785 billets commandés. Il conviendra de travailler à la répartition de ces billets.

Le Président ajoute que la Fédération bénéficiera de la part du ministère des Sports un supplément d'environ 800 billets — les épreuves cyclistes ne sont pas spécifiquement concernées par ces billets — à destination de ses bénévoles.

Le processus relatif à la désignation des arbitres complémentaires est en phase de finalisation pour chacune des disciplines. Pour rappel, les arbitres ne seront pas indemnisés, mais leur hébergement et leurs repas seront pris en charge par le COJO.

À noter que la parité femmes/hommes a été respectée dans la phase de sélection effectuée par la Fédération.

VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que la recherche de nouveaux partenaires se poursuit.

La mise en ligne du nouveau site Internet est repoussée au mois de novembre 2023 en raison de la masse importante de contenus à y intégrer. À titre informatif, le nombre de pages à réaliser ou à réécrire s'élève à 294 avec un minimum de 588 images à traiter. Aussi, l'implication et la réactivité de chaque porteur de contenus sont absolument indispensables pour mener à bien ce projet de refonte dans les délais impartis.

Fabien RAFFOUX ajoute qu'il importe que tous ces éléments s'adaptent aux standards d'Internet pour que le nouveau site soit parfaitement opérationnel et efficace. En conséquence, les documents sous format PDF — lesquels sont totalement inadaptés — ne pourront plus être utilisés. Il s'agit d'une réelle transformation numérique qui doit être prise en compte par tous les porteurs de contenus.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2023 et 2024 les épreuves suivantes :

2023

VTT

Coupe de France DHI

- Les Carroz, les 24 et 25 juin 2023.

Piste

Coupe de France U19

- Buxerolles, les 18 et 19 mai 2023.

2024

BMX RACING

Challenge France Nord-Est

- Fagnières, date à définir.

Challenge France Sud-Est

- Mably, date à définir.

Le Président met aux voix les attributions d'épreuves proposées par Nicolas ANDRÉ pour 2023 et 2024.

Les attributions d'épreuves détaillées par Nicolas ANDRÉ sont approuvées à l'unanimité par les élus du Bureau exécutif.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY tient à rappeler qu'à ce jour aucune convention n'a été signée entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon. Par conséquent, à date les féminines de la FFTRI ne peuvent pas participer aux compétitions de la FFC.

Il fait état ensuite des nouvelles modalités mises en place par l'AFLD (l'Agence française de lutte contre le dopage) dans le cadre de l'homologation des records et meilleures performances. Une réflexion sera menée sur ce sujet.

Sylvain DUPLOYER s'enquiert des autorisations et des droits concernant la diffusion des images des épreuves de Freestyle dans des fans zones lors des Jeux olympiques.

Le Président répond que des éléments précis sur ce sujet seront apportés ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le 20 avril 2023.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY